

**Stage FO-Secteur international « Entreprises multinationales, chaînes de valeur et actions syndicales » du 18 au 22 oct. 2021**

Responsables du stage : Antonella CORSANI, Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST – Université Paris I) Pauline MOREAU-AVILA (CGT-FO)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi 18 oct. 2021 | Mardi19 oct. 2021 | Mercredi20 oct. 2021 | Jeudi21 oct. 2021 | Vendredi22 oct. 2021 |
| 09 h 00 | Présentation de l’ISST,de la session &tour de tableAntonella CORSANI (ISST)Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Présentation du thème de la session par l’organisation syndicalePauline MOREAU-AVILAMarjorie ALEXANDRE (CGT-FO) | **Les chaînes de valeur**1- Stratégies des firmes multinationales : fragmentation du processus de production à l’échelle mondialeAntonella CORSANI (ISST) | **Les plans de vigilance**1- Présentation de la loi sur le devoir de vigilance, place et rôle des IRPNicole MAGGI-GERMAIN (ISST) | **Les actions au niveau international**1- Les Points de contact nationaux (PCN) pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationalesMaïlis SOUQUE(Secrétaire générale du PCN pour la France) | Restitution des synthèses des demi-journées\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Débat syndical\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Bilan de la session |
| 12 h 30 |  |  |  |  |  |
| 14h17 h 00 - 17 h 30 | Mise en commun des connaissances de stagiaires sur le sujet : expériences et questionnementsAntonella CORSANI (ISST)Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST)Pauline MOREAU-AVILA (CGT-FO)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Synthèse  | 2- Les conditions de travail et l’emploi.Merten SIEVERS (Organisation Internationale du Travail)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Synthèse  | 2- Études de casPrésentation synthétique des plans de vigilanceClémence CALZARONI et Claire de HAUTECLOCQUE(Greenflex)Travaux de groupes\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Synthèse  | 2- Étude de cas : « téléperformance »Pierre Gendre et Christian RoyReprésentants FO du PNC\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Synthèse  | Intervention syndicale confédéraleMarjorie ALEXANDRESecrétaire confédéraleBilan de la session**FIN 15 H** |

**PRÉSENTATION DE LA SESSION**

**Le** **public**

Ce stage s’adresse principalement aux militants détenteurs d’un mandat syndical dans les entreprises couvertes par la loi sur le devoir de vigilance. Il vise aussi les représentants siégeant au sein du Comité de groupe ou du Comité d’entreprise européen.

**Les objectifs de la formation**

L’objectif de ce stage est de dresser un panorama, notamment des instruments juridiques, afin de mieux comprendre les implications économiques du travail tout au long des chaînes d’approvisionnement. Le point de départ sera celui des chaînes de valeur, de leur définition et des logiques dans lesquelles elles s’inscrivent pour s’attacher ensuite aux outils disponibles, dont fait partie la loi sur le devoir de vigilance ou encore les [PCN[[1]](#footnote-1)](http://www.oecd.org/fr/investissement/mne/pointsdecontactnationauxpourlesprincipesdirecteursdelocdealintentiondesentreprisesmultinationales.htm)

Il s’agit de permettre aux militants de se saisir de ces problématiques et d’inscrire leur action dans le cadre de la mondialisation pour, au final, œuvrer à l’amélioration des droits des travailleurs.

Trois grandes thématiques structureront la session : les chaînes de valeur / les plans de vigilance / les actions menées au niveau international.

*À noter que chaque intervention donnera lieu à une synthèse formalisée dans une ou deux diapositives réalisées par un groupe de stagiaires. Une restitution de l’ensemble des synthèses sera faite vendredi matin.*

**Le contenu de la formation**

* **Lundi**
	+ Matin : la session commencera par une présentation de l’ISST et du thème de la formation. Elle sera suivie d’un tour de table permettant aux stagiaires de se présenter et d’exposer leurs attentes par rapport à la formation.
	+ Après-midi : un travail d’échanges entre et avec les stagiaires permettra, par une mise en commun des connaissances sur le sujet, de faire émerger des expériences et questionnements propres à nourrir la session en rattachant les thèmes traités aux vécus militants des stagiaires.
* **Mardi : les chaînes de valeur**
	+ Matin : Depuis les années 1990, les processus de production deviennent de plus en plus fragmentés à l’échelle nationale et surtout à l’échelle mondiale. La séance sera consacrée à une analyse des raisons qui justifient cette fragmentation du point de vue de l’entreprise multinationale.
	+ Après-midi: L’organisation du processus de production fragmenté a des conséquences sur le travail et sur l’emploi. L’OIT a élaboré un guide pour le développement des chaînes de valeur avec l’objectif d’accroître l’emploi et d’améliorer les conditions de travail. La séance sera l’occasion d’une présentation du guide et d’un débat avec l’un des auteurs.
* **Mercredi : les plans de vigilance**
	+ Matin : la matinée sera consacrée à une présentation de la loi n° [2017-399](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034290626/) du 27 mars 2017 au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre afin de permettre aux stagiaires de mieux comprendre le contenu et les enjeux d’un sujet dont la place ne cesse de croître, le Parlement européen ayant adopté, le 10 mars 2021, une résolution « contenant des recommandations […] sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises »[[2]](#footnote-2) annonçant un projet de directive à venir.
	+ après-midi : : l’intervention portera sur l’analyse de plans de vigilance qui sera l’occasion, à partir de l’expérience de la société Greenflex, de réfléchir aux pratiques des entreprises dans lesquelles travaillent les stagiaires pour leur permettre de peser dans un processus d’adoption des plans qui laisse aujourd’hui de côté les organisations syndicales.
* **Jeudi : les actions menées au niveau international**
	+ Matin : cette demi-journée permettra de travailler autour de cas concrets, et plus particulièrement, des points de Contacts Nationaux pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales qui permettent, entre autres, de mettre en œuvre un mécanisme de réclamation spécifique pour résoudre les questions pratiques qui peuvent se présenter avec la mise en œuvre des Principes directeurs. Une présentation du panorama des saisines traitées par le point français sera réalisée par la Secrétaire générale du PCN pour la France. L’intervention s’attachera également à présenter les réalisations concrètes qui ont suivi les saisines.
	+ Après-midi : elle sera consacrée à la présentation d’un cas pratique. La fédération syndicale internationale UNI Global Union a, en effet, déposé une réclamation auprès du PCN français contre Téléperformance, leader mondial des centres d’appels et l’un des plus grands employeurs français. Elle lui reproche la violation, dans dix pays dont la France, du "*droit des travailleurs à bénéficier d’un lieu de travail sûr*" pendant cette période de pandémie.
* **Vendredi**
	+ Matin : la matinée se partagera entre la restitution des synthèses des demi-journées permettant de réaliser une mise en commun ouvrant sur un débat syndical et le bilan de la session.
	+ Après-midi : le début d’après-midi sera consacré à l’intervention confédérale permettant de mettre en perspective le thème de la session avec l’action syndicale.

FIN DE LA SESSION : 15 h

1. Points de contact nationaux (PCN) pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. [↑](#footnote-ref-1)
2. Résolution du Parlement européen du 10 mars 2021 contenant des recommandations à la Commission sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises [2020/2129(INL)]. [↑](#footnote-ref-2)